

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et P.E.G.C.
n°159 juillet/août/septembre 2020 - publication trimestrielle

Avec le SNUipp-FSU, prendre soin de l'école et de ses personnels !

Enseignantes et enseignants en première ligne

Pendant la crise sanitaire, les enseignants ont été en première ligne pour assurer la continuité du service public d'éducation. Malgré l'impréparation ministérielle, le manque de moyens, de formation et les injonctions locales contradictoires, enseignantes et enseignants ont tenu l'école à bout de bras, ont accueilli sans faillir les enfants des personnels soignants et ont développé des trésors d'inventivité pour entretenir à distance le lien scolaire avec leurs élèves. Cet engagement sans faille pendant le confinement a été loué au plus haut niveau de l'Etat et par l'immense majorité des familles.

A l'école de la confiance ?

La séquence de réouverture des écoles a pourtant confronté les équipes à des revirements incessants de l'institution et une nauséabonde campagne de dénigrement menée par certains grands médias. Au lieu d'un soutien sans faille attendu de la part du ministre et exigé par le SNUipp et la FSU, c'est à nouveau le manque de soutien de la part de l'institution qu'a expérimenté le corps enseignant. La distribution parcimonieuse d'une prime qui divise une profession pourtant unie dans son engagement, l'inquiétant recul de la démocratie au travail incarné par un mouvement opaque et chaotique, privé des interventions expertes des élues et élus du personnel ont marqué la fin d'une année scolaire éprouvante pour les équipes et leurs directions, sur-sollicitées et placées sous tutelle des IEN et des maires.

Quelles priorités pour la rentrée ?

La cascade d'instructions tardives diffusées parfois en catimini pendant l'été (circulaire de rentrée, plan de continuité pédagogique, protocole sanitaire, nouveaux programmes de l'EDD !) n'augure décidément pas d'une rentrée placée sous le signe de la confiance accordée aux personnels. Dans le même temps, le sceptre de la réforme des retraites refait surface tandis que le train de la revalorisation salariale reste confiné en gare de l'austérité. Dans des circonstances exceptionnelles, le ministre bégaie une politique éducative qui tourne le dos à l'impérative réduction des inégalités scolaires, rendues si saillantes par l'arrêt des apprentissages à la mi-mars. « Comme si de rien n'était », les évaluations nationales sont maintenues à l'identique promettant les élèves à l'échec précoce et contraignant leurs ensei-

gnantes et ensei-gnants à remiser leur liberté pédagogique au placard pour ne pas déroger au mantra des « fondamentaux », pourtant si éloignés de l'ambition d'une éducation émancipatrice pour toutes et tous.



Il est temps d'affirmer avec le SNUipp-FSU que les priorités sont ailleurs : temps nécessaire pour une patiente reconstruction des collectifs professionnels et en classe, reconnaissance d'une professionnalité enseignante fondée sur un métier de conception, postes et moyens pour une école ambitieuse (réduction des effectifs partout, développement du « Plus de Maitres que de Classes », remplacement, RASED, AESH, décharges de direction...), impérative reconnaissance de la direction dans une école préservée des liens hiérarchiques, formation fondée sur les besoins, rattrapage salarial et maintien des droits à pension dans l'égalité hommes/femmes, transparence et équité recouvrées dans la gestion de la mobilité et des carrières.

Dans l'unité avec le SNUipp-FSU

Rien ne tombera du ciel... Ces conquêtes collectives à réaliser supposent solidarité et mobilisation d'une profession unie autour du SNUipp-FSU et ses partenaires. La présente publication départementale produite au coeur de l'été par l'équipe militante du SNUipp-FSU 06 trace des perspectives.

La première marche vers « le jour et l'école d'après » est celle de la syndicalisation. Le SNUipp-FSU lance un appel solennel afin que le plus grand nombre de professeurs et professeures des écoles adhèrent dès la rentrée.

Renforcer l'outil syndical majoritaire est le premier acte de solidarité,

Nous comptons sur vous !

Très bonne rentrée à toutes et tous !

Gilles JEAN, secrétaire départemental

Nice, le 17/08/2020

1000
DÉLÉGUÉ-ES
DU
PERSONNEL
À VOS
CÔTÉS



VOUS NOUS
SUIVEZ ?

adhérer.snuipp.fr
1^{er} SYNDICAT DES ÉCOLES

Carte scolaire 06 : un projet déséquilibré

Malgré une dotation départementale portée à 54 postes après la rallonge spéciale crise sanitaire, l'Inspecteur d'Académie a rendu une copie brouillonne.

Le SNUipp-FSU 06 s'est fermement opposé à la suppression des derniers postes de « Plus de Maitres que de Classes », sans aucun bilan officiel et alors que le dispositif est plébiscité par les équipes. L'IA est pour l'heure resté sourd aux interventions du SNUipp-FSU pour abonder les RASED alors que la difficulté scolaire est renforcée par la fermeture des écoles à la mi-mars. Le plafonnement des GS à 24 constitue comme prévu l'exception plus que la règle avec seulement 12 créations en maternelle et des fermetures inexplicablement maintenues, condamnant les écoles concernées au sur-effectif.

Obtenu par la campagne syndicale du SNUipp-FSU sur les effectifs scolaires, le moratoire national sur les fermetures de classe en rural a permis d'éviter une saignée départementale envisagée par l'IA. Après l'annulation de la phase d'ajustement de juin, le SNUipp-FSU attend un projet plus ambitieux lors du CTSD de la première semaine de septembre où une douzaine de postes sont encore à distribuer. Sans quoi, il confirmera son vote en contre.

Besoin d'ouverture ou risque de fermeture ? La situation de votre école nécessite d'être défendue par le SNUipp-FSU. Pour ce faire, une fiche syndicale de suivi est à compléter pour permettre l'intervention du SNUipp-FSU devant l'IA. **A télécharger sur 06.snuipp.fr**

DES MOYENS POUR RÉUSSIR

Le constat d'un service public d'éducation qui ne réussit pas à réduire les inégalités n'est utile que s'il sert à les combattre durablement, en engageant la transformation de l'École.

Sur la base d'une enquête conduite dans les départements, le SNUipp-FSU peut d'ores et déjà affirmer que, malgré une rallonge supplémentaire de postes consentie lors de la crise sanitaire, la rentrée 2020 n'offrira pas de nouvelles perspectives pour relever les défis de l'école primaire.

L'école du « jour d'après » réclame des moyens. A l'heure où de nombreux secteurs obtiennent un coup de pouce budgétaire, le SNUipp-FSU chiffre à 90 000 les postes nécessaires pour abaisser les effectifs partout, développer le « Plus de Maitres que de Classes », garantir la formation et le remplacement, reconstituer les RASED et améliorer les décharges de direction. Un investissement indispensable pour mettre enfin l'école française au niveau des écoles des pays d'économie comparable qui, avec un taux d'encadrement nettement supérieur, parviennent à de meilleurs résultats globaux et à une meilleure réduction des inégalités scolaires.

Le dossier de presse complet est joint en encart et téléchargeable sur **06.snuipp.fr**



GS À 24 :PARTOUT (ET SEULEMENT LÀ) OÙ C'EST POSSIBLE

Une mesure annoncée mais sans poste

Annoncé par le président Macron au printemps 2019, le plafonnement à 24 des classes de GS répond partiellement aux revendications de réduction généralisée des effectifs scolaires du SNUipp-FSU. Mais pour réaliser une telle mesure, même insuffisante, il faut des postes.

Or, même après la rallonge budgétaire exceptionnelle pour cause de crise sanitaire, les 52 postes attribués aux Alpes-Maritimes ne peuvent répondre aux besoins des 180 classes de GS qui accueillent plus de 24 élèves et des 3 400 élèves de GS également scolarisés dans des classes multi-niveaux qui débordent. De fait, à ce jour, seules 12 ouvertures ont été prononcées par l'IA en maternelle.



Lors des instances réunies en avril, les élu-es du SNUipp-FSU avaient déjà signifié leur ferme opposition à toute pression exercée sur les écoles non do-

tées pour obtenir des GS à 24 par des artifices de répartition, préjudiciables aux autres niveaux de classes. L'accord donné par l'IA reconnaissait la progressivité du dispositif avec une montée en charge pluri-annuelle. C'est d'ailleurs ce que confirme la circulaire de rentrée qui, assimilant les GS aux CP et CE1 sans la priorité accordée à la maternelle à l'hiver dernier, recommande de limiter la taille des classes à 24 « partout où cela est possible ». Le dédoublement des GS en éducation prioritaire est pour l'heure repoussé à la rentrée 2021. Dans l'attente des postes nécessaires et à condition de dépasser l'obstacle de locaux souvent exigus en maternelle...

Une répartition équitable à la main des écoles

En l'absence des moyens adéquats, il apparaît donc raisonnable de renoncer à des répartitions pédagogiques qui dégraderaient considérablement les conditions de scolarisation en PS ou MS. L'équité au sein de l'école mais aussi la préoccupation de préserver les meilleures conditions d'accueil aux plus petits dans un contexte très incertain qui a perturbé la préparation de la rentrée, incitent à maintenir les effectifs des classes de PS bien en deçà du plafond indépassable de 30.

Rappelons enfin que les éventuelles exigences d'IEN pour obtenir des répartitions pédagogiques en maternelle avec 24 élèves en GS « quoi qu'il en coûte » relève d'un double abus réglementaire. Non seulement, la mesure n'est pas exigée par le ministère mais **la répartition pédagogique relève réglementairement des prérogatives de la direction d'école, après avis du conseil des maitres. Nulle validation par l'IEN n'est requise.**

Franck BROCK, Nathalie FREU-PODEVIN

UNE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES

La crise sanitaire a mis l'école entre parenthèses de mars à juin, mais également destabilisé la rentrée de septembre. La circulaire de rentrée sortie après les départs en vacances, est conforme aux années précédentes et nie la réalité de la situation.

Moins de préparation et des ruptures marquées

En maternelle, la primo-rentrée des PS promet d'être plus difficile, alors que les entretiens avec des familles découvrant l'école, les visites de locaux, le partenariat avec les crèches n'ont pu se dérouler comme prévu. Les discontinuités GS/CP et CM2/6e seront plus marquées, sans temps suffisant pour le travail de liaison. Dans ces conditions, les élèves des classes populaires privés d'école risquent de pâtir davantage encore de l'interruption prolongée de la relation pédagogique.

Des organisations fragilisées

Les affectations trop tardives des personnels ajoutent de la confusion. En fin d'année, des équipes ont sou-

vent été incomplètes pour préparer la rentrée, répartir les classes, organiser les services partagés, etc. Souvent également, les effectifs ne sont pas stabilisés. En maternelle, l'incertitude domine la mise en œuvre des GS à 24, face au manque de postes.

Quelles priorités pédagogiques ?

La circulaire de rentrée (voir ci-dessous) reste conforme à la politique de ce ministère : évaluations standardisées, individualisation à tout crin, priorité aux fondamentaux, pressions sur les pratiques à travers le « plan français ». Or, pour réduire les inégalités scolaires renforcées par le confinement, les priorités devraient être ailleurs : patiente remise en confiance des élèves, restauration des collectifs apprenants, aménagement des programmes au sein des cycles, mais aussi des moyens consolidés et du temps pour des équipes pédagogiques à la professionnalité respectée et valorisée.

CIRCULAIRE DE RENTRÉE : LE MINISTRE TOURNE EN ROND

Publiée après la sortie des classes, la circulaire de rentrée propose finalement aux écoles de « faire comme si de rien n'était ». Collectif de travail et souplesse des cycles sont certes évoqués en préambule, mais les multiples instructions ne font que confirmer la politique éducative promue depuis 2017, sans véritable adaptation aux circonstances exceptionnelles.

Des évaluations maintenues à l'identique

Alors que les élèves ont été privés d'école depuis la mi-mars, les évaluations nationales sont maintenues à l'identique pour les CP et CE1. Des « outils de positionnement » sont également proposés pour les autres niveaux. Dans tous les cas, l'individualisation forcée des remédiations est prônée. Comme si des outils normatifs pouvaient répondre au besoin de reconstitution progressive des groupes-classes et des postures d'élève pour les « décrochés »... L'inflation prescriptive à travers la multiplication des guides et la mise en œuvre du « plan français » visent à encadrer toujours plus les pratiques enseignantes, sans souplesse, ni confiance. La formation en maternelle confirme la subordination de l'école première au CP, via le dispositif « je rentre au CP ». L'objectif de « rattraper le retard » sur la seule première période impose le court-terme à la progressivité du cycle. Enfin, la promotion naïve du numérique ne prend absolument pas en compte la problématique des inégalités économique-sociales et culturelles, si saillantes pendant le confinement.

Quelle priorité au primaire ?

Rien de nouveau du côté des moyens des écoles, si ce n'est la mystérieuse mise à disposition des PE aux collèges pour du soutien aux élèves de 6e, mesure peu cohérente avec une présumée « priorité au primaire ». La mobilisation des RASED et des titulaires mobiles pour un « accompagnement personnalisé » confirme la déconnexion ministérielle d'avec les réalités d'un terrain dépourvu des postes nécessaires. SRAN et APC consacrée au soutien proposent de traiter la difficulté scolaire hors la classe, sans aucune leçon tirée des échecs historiques de ces dispositifs. Le SNUipp-FSU a obtenu que l'offre de formation continue promise aux directions d'école ne soit pas programmée pendant les vacances.

Est-ce parce qu'il fut pris de court par la déception de n'avoir pas été nommé Place Beauveau que le ministre radote autant ? Au final, il soumet les élèves au stress des évaluations et au risque d'échec précoce, les enferme dans des apprentissages individuels normés et ne répond pas aux besoins des équipes enseignantes : temps étendu de pré-rentrée, confiance et accompagnement, amélioration des conditions d'exercice, renforcement des équipes pluri-disciplinaires pour réussir l'inclusion... L'urgence était pourtant de prendre soin de l'école, de ses personnels, des élèves et de leurs familles.

UN PROTOCOLE SANITAIRE ALLÉGÉ DIFFUSÉ EN CATIMINI

En plein cœur de l'été et sans publicité, le ministère a encore allégé le protocole sanitaire pour la rentrée scolaire en dépit de l'incertitude persistante sur l'évolution de l'épidémie de coronavirus. Ce texte diffusé le 20 juillet à l'interne mais sans annonce publique assouplit encore les règles de distanciation physique et de brassage entre élèves. A la rentrée et sauf rebond épidémique, tous les élèves devraient pouvoir revenir en classe, selon les nouvelles règles en vigueur.

La distanciation physique ne s'appliquera plus dans les espaces extérieurs. Dans les espaces clos (salles de classe, bibliothèques, cantines...),

elle ne sera plus obligatoire "lorsqu'elle n'est pas matériellement possible" ou "qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves".

Le nouveau protocole assouplit également les règles limitant le brassage des élèves de classes différentes, qui ne seront plus "obligatoires". Les établissements scolaires devront toutefois organiser le déroulement de la journée de manière à limiter "dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants".

Les personnels devront également porter un masque durant leurs déplacements. Ils et elles en sont dispensés en classe si la distanciation physique peut être maintenue. En maternelle, la

dispense est étendue à toute situation en présence d'élèves.

Les règles de nettoyage sont également assouplies. Désormais, la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est permise sans conditions de désinfection. Selon le ministère, ce protocole « comme si de rien n'était » ne devrait plus être modifié avant la rentrée, sauf en cas d'une reprise massive de l'épidémie.

Au final, un allègement radical qui contraste avec le renforcement des mesures sanitaires dans les lieux clos et l'espace public. L'école hors sol ? A moins que ce ne soit le ministère...

Continuité pédagogique : le bon plan de l'été ?

Pour les PE, l'été est chaud et pas seulement à cause de la canicule. Les instructions ministérielles publiées tardivement obligent en effet à s'informer depuis la page...

A la suite de la circulaire de rentrée, un plan de continuité pédagogique est enfin diffusé en juillet. Par défaut, la rentrée est prévue avec la présence obligatoire de tous les élèves.

Deux scénarii sont anticipés selon la circulation du virus : fermetures localisées des écoles ou seulement réduction des capacités d'accueil. Soit des modalités comparables à celles du confinement ou à celles d'après 11 mai.

L'obligation scolaire rétablie suppose, pour la seconde option, d'organiser des roulements pour les élèves par tiers de classe et de combiner enseignement en présentiel et en distanciel.

Les incertitudes demeurent sur la priorité à accorder à certains élèves, les droits des personnels vulnérables, la prise en charge des enseignements présentiels et distanciels ou le financement pour le prêt de matériel numérique.

Le SNUipp-FSU a demandé de décaler la rentrée des élèves pour laisser aux équipes le temps nécessaire à la préparation d'une rentrée exceptionnelle. Le refus du ministère ne permet pas aux écoles d'anticiper les différentes situations.

Les CPC, entre perte de sens du métier et d'attractivité !

Réuni-es en fin d'année scolaire par l'ANCP 06 et le SNUipp-FSU 06, les conseillers et conseillères pédagogiques en circonscription (CPC) confirment les signaux d'alarme tirés notamment par nos organisations et se disent prêt-es à se faire entendre.

Leur constat est sans appel. Les formateurs et formatrices ressentent une perte de leur identité professionnelle due à la mise en place d'une politique éducative qui ne s'appuie ni sur leur professionnalité ni sur celle des équipes enseignantes. Poussés-es vers le seul rôle de prescrip-teur qui n'est pas le leur, les formateurs et formatrices subissent un appauvrissement de leur propre culture professionnelle. Leur santé au travail est soumise à rude épreuve face à ce brutal empêchement de faire leur métier. L'amplitude horaire, la surcharge, la masse de travail, et les dérives qui les éloignent de leur cœur de métier, génèrent fatigue et stress. Le pilotage et l'organisation des tâches des formateurs et formatrices sont trop variables sur le territoire national et interrogent, à ce titre, l'équité de traitement des personnels. Le cadre d'exercice du métier et des missions doit être commun à tous les conseillers et conseillères pédagogiques. En parallèle, le respect de leur professionnalité suppose qu'ils et elles organisent en toute responsabilité la mise en œuvre des priorités définies localement.

Une impérative reconnaissance salariale

Formateurs et formatrices doivent voir leur engagement professionnel reconnu. La multiplication des postes de CPC vacants indique l'urgence d'une revalorisation de la fonction. Les formateurs et formatrices demandent : Une revalorisation substantielle qui redonnerait de l'attractivité à la fonction, le versement des primes REP et REP+, ASA pour les promotions... De plus, l'ensemble des CPC doivent percevoir intégralement l'ISAE par ailleurs revalorisée.

Le SNUipp FSU 06 a constamment porté dans les instances ces revendications. Il continuera de le faire, à chaque échelon de compétence, pour une revalorisation totale de ce métier.

Denis OLIVIER

FORMATION CONTINUE : APRÈS LE PLAN MATHS, LE PLAN FRANÇAIS

Le guide Plan français s'inscrit dans le prolongement de la note ministérielle du 5 mars « Transformer dès la rentrée 2020 la Formation Continue des professeurs des écoles en français et en mathématiques ». Il est annoncé que ce guide s'appuie sur les résultats des évaluations internationales (PIRLS) et nationales (CP et CE1).

Formation en constellations

Il propose de « faire évoluer l'enseignement du français » en s'inspirant des solutions expérimentées dans d'autres pays de l'OCDE. Il propose une nouvelle modalité de formation déjà utilisée avec le plan Villani-Torossian : la formation par « constellations ». Des groupes d'enseignant-es travaillent sur un objet de formation et répondent entre pairs et avec l'aide d'une CPC à la problématique choisie. La formation continue est basée sur un plan pluriannuel de 6 ans. Chaque enseignant-e doit bénéficier tous les 6 ans d'une formation de 5 jours et animés par un-e CPC référent-e, ainsi qu'un recentrage des 18h d'animation pédagogique sur le français et les mathématiques. Evaluations standardisées, guides et repères seront utilisés dans la construction des progressions.

Ce plan français transforme effectivement la formation continue. **Des séquences d'observation dans chacune des classes pourront être imposées et on peut craindre un risque de contrôle renforcé des**

pratiques. Les enseignant-es seront invité-es à mettre en œuvre les outils du conseil scientifique, donc à exécuter, et non à concevoir. **La formation continue doit partir des besoins des enseignant-es et non pas être imposée sinon elle risque fortement d'être improductive et inefficace.**

Par ailleurs, ce plan impactera fortement la charge de travail des conseillers pédagogiques, il n'est pas prévu qu'ils/elles soient libéré-es notamment des tâches administratives qui pèsent lourdement sur leur quotidien.

Une riposte syndicale unitaire

Dans une lettre ouverte adressée au ministre en avril le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp-FSU et l'ANCP-AF demandent que ces plans soient abandonnés, et que la priorité soit donnée à l'accompagnement des équipes d'école pour construire la rentrée et mettre en œuvre une réflexion et un travail basés sur les cycles. La formation continue doit avant tout s'adosser aux demandes des enseignant-es, comme le prévoit le dernier schéma directeur de la formation continue.

La lettre ouverte :

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/reprise-les-formateurs-aupres-des-equipes>

Sylvie CURTI, Gilles JEAN, Denis OLIVIER

ETATS GÉNÉRAUX DU NUMÉRIQUE : FAIRE VIVRE LE DÉBAT CONTRADICTOIRE

A la suite du confinement où le numérique a pris une part prépondérante dans l'enseignement à distance, le ministère organise les Etats généraux du numérique les 4 et 5 novembre 2020. L'objectif affiché est d'alimenter la réflexion sur l'utilisation du numérique à l'école et faire connaître les recherches menées sur le confinement par différentes équipes universitaires. Au préalable, des échanges préparatoires avec les organisations syndicales se tiennent au ministère, une consultation en ligne est ouverte et des Etats Généraux académiques seront réunis de mi-septembre à mi-octobre.

Vers un service public du numérique ?

Le SNUipp et la FSU sont engagés dans un travail de réflexion sur la création d'un service public du numérique qui garantisse l'accès aux services en ligne à toutes et tous, permettent l'équipement et la formation des victimes de la fracture numérique. Par ailleurs, il ne s'agit pas de céder naïvement aux chants de sirène du tout numérique, souvent entonnés par un secteur marchand en position dominante et de faire du numérique la solution miracle à la réduction des inégalités scolaires.

L'école numérique à distance, ce n'est pas l'école

La période du confinement a souligné au contraire comment le recours au numérique dans l'enseignement à distance a été marqué par l'impéritie ministérielle (plate-forme du CNED saturée, outils diffusés en

urgence sans formation, équipement insuffisant...) et par les obstacles socio-économiques et culturels de la « fracture numérique ». Les équipes enseignantes ont été livrées à elles-mêmes, contraintes de s'en remettre à leur équipement personnel, à des ressources numériques grand public parfois contraires au principe de neutralité commerciale du service public d'éducation. Les élèves des familles populaires, dépourvues de matériel et des codes scolaires du numérique ont pâti d'un épisode qui a participé au renforcement des inégalités scolaires. Très vite il est apparu illusoire de mettre en œuvre de nouveaux apprentissages hors de la classe. Ceux-ci ne peuvent se construire que dans le cadre collectif et les interactions sociales et pédagogiques de la classe. A l'heure de la rentrée où une hybridation présentiel/distanciel de l'enseignement figure au rang des scénarii possibles pour l'école, il convient de dénoncer la mythologie d'un numérique qui, en soi, décuplerait la motivation ou l'autonomie des élèves. Le numérique n'est pas miraculeux. Il offre des outils et des ressources dont certains usages peuvent assurément se mettre au service d'une pédagogie émancipatrice, tandis que d'autres peuvent renforcer des pratiques individualisant l'enseignement à outrance et creuser les écarts au lieu de les réduire. Plus que jamais, démocratisation de l'équipement, formation de qualité et instruction du débat contradictoire sont nécessaires. SNUipp et FSU invitent enseignantes et enseignants à y prendre toute leur part.

Franck BROCK, Denis OLIVIER



EVALUATIONS NATIONALES : NE RIEN SE LAISSER IMPOSER

Dans une publication spéciale jointe à ce bulletin, le **SNUipp-FSU invite les équipes pédagogiques à s'interroger sur l'utilité des évaluations nationales dans le contexte si particulier de la rentrée 2020.**

Alors que les élèves ont été privés d'école depuis la mi-mars, les exercices proposés seront, à quelques exceptions près, les mêmes que ceux des années précédentes. Le risque est grand de confronter les élèves à l'échec précoce et d'évaluer de manière normative l'implication des familles dans l'enseignement à distance. Le ministère s'acharne par ailleurs à accorder la priorité aux seules compétences évaluées, un appauvrissement des enseignements qui ne peut que renforcer les inégalités scolaires, si saillantes pendant

le confinement. Des alternatives sont pourtant préférables pour savoir où on en sont les élèves à la rentrée : observation continue et attentive, évaluation formative, concertations entre équipes enseignantes, accompagnement par les RASED et les équipes de circonscription pour construire collectivement des démarches et des outils adaptés. C'est par exemple ce que préconisent les autorités Belges. **Dans un appel unitaire à l'initiative du SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT et CGT Educ'Action demandent unanimement que les évaluations nationales soient uniquement mises à disposition des équipes sans être imposées.**

Franck BROCK, Lucie GIL

LES PROGRAMMES REVERDIS DE L'EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD)

Suite aux mobilisations de la jeunesse et des citoyens pour le climat, soutenues par le SNUipp et la FSU, le ministère avait commandé au conseil supérieur des programmes (CSP) de renforcer les programmes de l'EDD. Après la proposition initiale du CSP en novembre 2019, les programmes révisés ont été discutés et amendés en Conseil Supérieur de l'Education en juin 2020. A cette occasion, le SNUipp-FSU a fait connaître son analyse au ministère et a proposé de nombreux amendements visant à aller plus loin dans la formation à l'éco-citoyenneté, étant donné les urgences environnementales dont la crise sanitaire a été un révélateur supplémentaire.

Des avancées tangibles

Les concepts de « transition écologique » et « réchauffement climatique » sont désormais intégrés aux instructions officielles. De même, le renforcement des savoirs et démarches scientifiques est positif, en particulier avec l'objectif de permettre aux élèves de mieux distinguer ce qui relève des faits d'une part et de l'opinion d'autre part. Une fructueuse logique pédagogique de transversalité et d'inter-disciplinarité est maintenue. L'ouverture de l'école et le travail partenarial encouragé avec les acteurs locaux sont également bienvenus.

Des acquis du SNUipp-FSU

Considérer la transition écologique comme relevant de faits scientifiques, c'est évidemment nécessaire mais insuffisant, car ce qui la caractérise c'est de constituer « une question socialement vive » qui implique d'établir des liens de cause à effets entre des politiques publiques, des orientations économiques et leurs conséquences environnementales et sociales. C'est pourquoi, pour le SNUipp-FSU, c'est l'éducation à la citoyenneté qui doit être renforcée. Il faut décliner des objectifs et des propositions d'activités qui permettent l'acquisition et le développement d'une pensée complexe, critique, éthique, prospective. En complément des savoirs scientifiques, les savoirs issus des sciences sociales doivent être intégrés. Le ministère a retenu plusieurs propositions du SNUipp-FSU (débat démocratique, pensée critique, capacité à établir des liens entre des choix et leurs impacts environnementaux), mais pour le cycle 3 uniquement. Il s'agit d'un acquis significatif qui revient en partie sur les renoncements



des programmes ajustés de l'EMC en 2018.

Mais encore des insuffisances

Les programmes tendent encore à trop différer l'acquisition des savoirs scientifiques et citoyennes. Les ajouts pour le cycle 1 sont marginaux et ceux pour le cycle 2 trop centrés sur les enseignements disciplinaires. Les problématiques environnementales ont tendance à y être traitées comme de simples thèmes, alors qu'il conviendrait de les considérer comme véritables objets d'enseignements. Cette ambition n'est pas encore suffisamment affirmée. Les sorties scolaires et l'enseignement en pleine nature insuffisamment encouragés dans la version initiale ont pu être davantage promus suite à des amendements du SNUipp-FSU. La reconnexion des enfants à la nature participe à la fois de la défense de la biodiversité et de la réduction des inégalités sociales. L'absence de renforcement des programmes de l'EPS est regrettable. L'occasion de lier éducation à la santé, attitudes coopératives et développement des compétences motrices en incitant à développer les activités en plein air et en pleine nature n'a pas du tout été saisie. Enfin, **le SNUipp-FSU exige qu'une offre de formation notionnelle et didactique soutienne la mise en œuvre des programmes révisés de l'EDD.** Le vadémécum (un nouveau guide vert?) annoncé pour la rentrée ne peut compenser le manque de formation continue.

Franck BROCK



Evaluations et individualisation

Depuis deux ans, le ministère de l'Education nationale déploie une « stratégie pédagogique nationale » qui utilise le pilotage par les évaluations pour encadrer strictement le travail des enseignants et enseignantes.

Ces évaluations nationales standardisées servent à opérer un tri dans ce qui devrait être enseigné au regard des programmes nationaux. « Ce qui n'est pas évalué perd sa valeur, les maîtres sont incités à enseigner l'évaluable » (R. Goigoux 10/05/2019).

Elles servent aussi à transformer le métier enseignant. A coups de guides et de protocoles, le ministère promeut une remédiation exclusivement individualisée.

Or, pour le SNUipp-FSU, ce sont la qualification des enseignantes et enseignants et les ressources du collectif apprenant qui sont les plus efficaces pour lutter contre les inégalités scolaires. La confrontation collective des procédures, la coopération dans une organisation structurée, la mise en œuvre du tutorat sont autant de leviers de démocratisation de la réussite scolaire.

Ils évitent les écueils d'une individualisation excessive qui creuse les écarts entre élèves et crée une école à deux vitesses. Faire fructifier les potentialités du collectif enseignant et des collectifs classes nécessite une formation ambitieuse, adossée à la recherche et son appropriation par des enseignantes reconnues en tant que conceptrices de leurs gestes professionnels.

EDUCATION PRIORITAIRE : UN SECRÉTARIAT D'ÉTAT, POURQUOI FAIRE ?

Comment interpréter la nomination de Nathalie Elimas au nouveau secrétariat d'Etat à l'Education Prioritaire (EP) ? Faut-il y voir un renforcement d'une politique éducative qui, selon la Cour des Comptes, « n'a pas su réduire les écarts de résultats scolaires mais est parvenue à les contenir dans un environnement économique et social qui s'est largement dégradé » ? Ou s'inquiéter d'un détricotage à venir de la cartographie nationale de l'EP, sur la base des préconisations du rapport Mathiot-Azéma rendu public par le ministère en novembre 2019.

Vers une délabellisation des REP ?

En effet, celui-ci préconise ni plus, ni moins une délabellisation des REP, remplacés par une politique de priorisation académique sous l'autorité des recteurs. Ceux-ci auraient la main sur l'attribution de moyens différenciés à des établissements relevant de la politique de la ville

mais aussi en milieu rural et également sur les règles de mobilité des personnels et le système indemnitaire. L'attribution de moyens dépendant beaucoup des rapports de force politiques locaux, le renforcement des possibilités d'interventions des élus locaux signerait l'arrêt de mort d'une politique nationale et générerait une instabilité permanente pour les personnels, privés de l'indemnité d'exercice au profit d'une simple indemnité d'installation. La mise en concurrence des zones urbaines socio-économiquement défavorisées avec les zones rurales pourrait à terme entraîner un dévoiement du financement de l'EP.

L'échec du dédoublement

Ces préconisations s'inscrivent dans un contexte d'attribution ministériel concernant la révision de la carte de l'EP, constamment repoussée depuis 2019. C'est pourtant bien d'un renfort significatif dont l'EP a besoin. Alors que

les services statistiques du ministère révèlent eux-mêmes que la politique de dédoublement des CP/CE1 mise en œuvre au détriment du dispositif « Plus de Maîtres que de Classes » et les pressions exercées sur les pratiques enseignantes en EP ne produisent aucun résultat en termes de réduction des inégalités scolaires, l'évolution des effectifs en CE2/CM1/CM2 reste insatisfaisante. L'écart d'effectifs avec les écoles hors EP reste encore très faible, un élève en moyenne. Un secrétariat d'Etat n'y suffira pas. C'est bien d'une autre ambition dont a besoin l'EP pour favoriser la réussite de tous les élèves, privé-es d'école depuis la mi-mars : réduire les effectifs dans toutes les classes, miser sur le PDMQDC et un allègement de service adapté aux besoins réels pour renforcer le travail en équipe, source de transformation des pratiques pédagogiques.

Franck BROCK, Julien AMARGER, Romain SAN-CHEZ

L'ÉCOLE HORS L'ÉCOLE, CE N'EST PAS L'ÉCOLE

Le dispositif 2S2C prévoit en complémentarité des enseignements la mise en place d'activités culturelles et sportives sur le temps scolaire conventionné avec les collectivités. Pour le SNUipp-FSU, il y a un fort risque d'externalisation de ces enseignements avec un recentrage des temps menés par les PE sur les disciplines dites « fondamentales ».

Présenté le 19 mai dernier dans une note de la DGESCO, le dispositif « sport, santé, culture et civisme (2S2C) » prévoit dans le cadre de la reprise progressive des cours dans les écoles et les collèges de nouveaux modes d'accueil des élèves. « Lorsque l'élève n'est pas sous la responsabilité de ses professeurs, il est possible de proposer des activités sur le temps scolaire qui se déroulent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement », indique la note. Ces activités sont facultatives et gratuites et elles doivent être organisées en concertation avec l'équipe éducative. La note précise également avec prudence que ces interventions « ne se substituent pas aux enseignements et donc à l'action première des professeurs dans leurs disciplines (EPS, Arts plastiques, éducation musicale, enseignement moral et civique ...) ».

Des conventions avec les collectivités

Le dispositif 2S2C prévoit l'établissement de conventions entre les collectivités et les services de l'inspection académique. Elles précisent les modalités ainsi que les lieux prévus pour le déroulement de ces activités sportives et culturelles sur le temps scolaire. Un financement de 250 millions d'euros a été prévu au plan national et le tarif fixé ne peut excéder 110 € par jour et par groupe de 15 élèves. La convention prévoit également le respect du protocole sanitaire en cours.

Même si un budget est prévu ce dispositif repose la question des inégalités de ressources financières et humaines entre les différentes collectivités. Enfin ce dispositif entretient une réelle confusion entre le temps scolaire, périscolaire, entre des disciplines relevant de l'enseignement pour toutes et tous et des activités facultatives encadrées par des interventions extérieures.

Là où les 2S2C se mettraient en place, le SNUipp-FSU demande qu'ils soient identifiés comme du temps « périscolaire ». Seul le temps assuré par les PE doit être identifié comme du temps scolaire, et la totalité des programmes nationaux doit continuer à être mis en œuvre par les personnels enseignants. Ce temps des 2S2C doit demeurer un temps facultatif pour les familles, en opposition au temps d'en-

seignement qui doit lui redevenir obligatoire. Si le COVID est toujours actif en septembre, obligeant les enseignants et les enseignantes à ne faire classe qu'à des groupes restreints d'élèves, des dispositifs périscolaires « habituels » pourraient permettre d'accueillir plus d'élèves. **Le SNUipp-FSU s'oppose à la mise en place pérenne des 2S2C, source d'inégalités territoriales qui contribueraient à vider l'école de sa substance en limitant le rôle des PE à l'enseignement des fondamentaux.** Pour l'heure, peu de communes des Alpes-Maritimes se sont inscrites dans le dispositif.

Un service public d'éducation affaibli

Dans des conditions inédites de fonctionnement de l'école, le ministère continue d'entretenir les confusions entre ce qui relève du scolaire et du loisir éducatif. Quand 2S2C risque d'externaliser des missions d'enseignement vers le périscolaire, « vacances apprenantes » dessaisit les acteurs reconnus de l'Education Prioritaire de leurs missions éducatives envers la jeunesse. Il en résulte un affaiblissement global du service public d'éducation porté par l'Education Nationale et les associations complémentaires. Le partenariat au bénéfice de la jeunesse, ce n'est pas le mélange des genres, mais bien la complémentarité des expertises et des prérogatives de toutes les parties prenantes.

Franck BROCK, Denis OLIVIER

DIRECTION D'ÉCOLE : RÉOUVERTURE DES NÉGOCIATIONS

Après une phase parlementaire faite d'incessants revirements et qui reste inachevée, **le dossier de la direction d'école est revenu sur la table des négociations entre ministère et organisations syndicales** (voir calendrier des rencontres à venir en page 7).

C'est un premier acquis à l'actif du SNUipp-FSU qui n'a eu de cesse d'exiger que les engagements de dialogue social pris suite au suicide de C. Renon soit enfin tenus par l'Education Nationale.

Un premier groupe de travail s'est réuni le 15 juillet pour esquisser les mesures de la rentrée:

deux jours de formation continue, réunion d'un groupe de travail départemental, mise à disposition de décharges ponctuelles en priorité pour les petites écoles, création d'un poste de référent départemental sans lien hiérarchique avec les directions, publication d'un calendrier annuel des enquêtes nationales, évolution de ONDE, organisation libre des 108h sans contrôle hiérarchique, deux pistes pour l'aide administratives : service civique et apprentis post-bac.

Sur ces sujets qui devraient être officialisés par circulaire, le SNUipp-FSU est intervenu pour que la formation continue ait lieu sur le temps de

travail et des animations pédagogiques, a alerté sur l'offre très incomplète de formation initiale en juin, a insisté pour que les organisations syndicales siègent dans les groupes de travail sur la base de leur représentativité, a exigé des garanties sur les décharges pour qu'elles ne dépendent pas des seules bonnes volontés des IA-DASEN, a obtenu que le référent départemental soit PE et non IEN, qu'un observatoire suive la mise en application concrète de la réduction du volume des enquêtes et maintenu ses revendications d'une AADE pour toutes les écoles, pérenne et qualifiée

DIRECTION D'ÉCOLE : IL Y A URGENCE !

Fin juin, l'Assemblée Nationale a voté en première lecture la proposition de loi LREM après l'avoir vidée d'une partie de son contenu, mais pas de ses objectifs. Alors que le processus législatif est toujours en cours, qu'aucune mesure n'a été annoncée suite à la consultation des directrices et directeurs d'école cet hiver, le ministre tente de reprendre le sujet en main. Il y a urgence car la crise sanitaire a encore aggravé des conditions de travail déjà bien dégradées.

Des mesures à la rentrée 2020

Mi-juillet, le ministre a reçu les organisations syndicales et a annoncé des mesures pour la rentrée 2020 : deux jours annuels de formation, liberté d'organisation des 90 heures de concertation et d'APC pour l'ensemble de l'école, calendrier des enquêtes donné pour l'année, modernisation des outils numériques, lancement d'un observatoire de l'allègement des tâches. Une indemnité exceptionnelle sera accordée aux (seul-es) directeurs et directrices pour reconnaître leur engagement dans la crise du Covid-19. Des réflexions étaient encore en cours sur la possibilité d'octroyer à cette rentrée des

décharges ponctuelles aux petites écoles.

Par ailleurs, un nouvel agenda social s'ouvrira dès cette rentrée (voir ci-contre) concernant les décharges octroyées aux directions d'école, la revalorisation des directeurs et directrices et la délégation de compétences prévue dans la proposition de loi Rilhac.

Si l'augmentation des décharges est à l'étude, avec de nouvelles règles d'attribution intégrant les spécificités des écoles, **le SNUipp-FSU a rappelé l'exigence que toutes les écoles quelle que soit leur taille, bénéficient a minima d'une journée hebdomadaire.**

Concernant l'aide au fonctionnement des écoles, la seule réponse du ministère est le recours aux volontaires en service civique et à des apprentis post-bac. Ces mesures sont clairement inadaptées. **Si le ministre est contraint de rouvrir des discussions, le SNUipp-FSU n'acceptera pas qu'une fois de plus, elles ne débouchent sur aucune véritable amélioration.**

Franck BROCK, Lionel EDOUARD

LE TRAVAIL « CONTRARIÉ » DE LA DIRECTION D'ÉCOLE



ment pédagogique, éducatif et administratif de l'école et la fonction de directrice et directeur d'école sont des questions fondamentales, un nouveau « chantier métier » a été initié dans les Bouches du Rhône pour permettre aux directrices et directeurs de mieux comprendre leur métier afin d'être en mesure de ne pas laisser à d'autres le soin d'en parler à leur place et de le définir.

Le métier de directrice ou directeur d'école est exigeant. Il porte en lui une double identité, celle de l'enseignant-e investi-e dans sa mission première d'enseignement et celle de l'exercice d'une mission particulière qu'il s'agit de mieux identifier et de soutenir. Les changements au sein de l'école alourdissent toujours plus les missions et les tâches liées à son fonctionnement de l'école. La suppression des emplois d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école a des incidences directes sur le fonctionnement des écoles, renforçant les difficultés existantes. Les injonctions et contrôles hiérarchiques injustifiés, les sollicitations plus nombreuses des collectivités territoriales ... entraînent un empi-

lement des tâches et détournent trop souvent les directeurs et directrices de leurs fonctions d'animation et de coordination d'équipe. C'est ce qu'expriment dans cet ouvrage celles et ceux qui font la direction d'école au quotidien et qui témoignent du décalage croissant entre les missions liées à cette fonction et les moyens mis à disposition, entre l'investissement exigé par la fonction, en termes de temps de travail et de responsabilités et le manque de reconnaissance institutionnelle.

Au concept de « travail empêché », les directrices et directeurs impliqués dans la recherche conduite par F. Grimaud ont préféré le terme de « travail contrarié », en voulant signifier par là que, « quoi qu'il en coûte », la tâche qui leur est prescrite est effectuée. Le travail « contrarié » de la direction est cette somme d'activités « en souffrance » amènent les personnels à ne plus se reconnaître dans ce qu'ils et elles font, dans la qualité de leur travail... alors même que la tâche est effectuée. Effectuée « malgré tout », pourrait-on dire.

Frédéric Grimaud est intervenu lors de l'acte II des Etats Généraux 06 de la direction d'école, en mai 2019 à Nice. En raison de la crise sanitaire, l'acte III n'a pu être organisé comme prévu au printemps 2020. Sous réserve d'une évolution favorable des conditions sanitaires, le stage syndical spécial direction syndicale du SNUipp-FSU devrait être reprogrammé au premier trimestre 2020-2021.

Dans son précédent ouvrage, « le travail hors la classe des professeurs de écoles », Frédéric Grimaud, professeur des écoles et chercheur en sciences de l'éducation, a mis en évidence la face cachée du métier de PE, ce travail « invisible » constitué de charge mentale, de fatigue mais aussi de controverses professionnelles qui fondent la réflexion pédagogique, source d'efficacité au travail.

Dans sa campagne syndicale de reprise en main du métier, le SNUipp-FSU a souhaité approfondir sa réflexion sur le sujet de la direction d'école. Parce que le fonctionne-



Calendrier des négociations à venir

Quatre groupes de travail sont programmés au ministère en septembre/octobre :

09/09 : décharges : seuils, critères (ULIS, UPE2A)

23/09 : délégation de compétences (périmètre, conditions, reconnaissance des responsabilités). Le SNUipp-FSU a obtenu que ce GT intègre la question de l'utilisation des 108h dans l'école.

07/10 : rémunération et avancement

Suite à l'intervention du SNUipp-FSU, un dernier GT sera consacré aux questions de **sécurité** (PPMS, DUER) – date à préciser.



L'ouvrage « Le travail contrarié de la direction d'école », publié par l'Institut de Recherche de la FSU peut être commandé auprès de la section départementale contre un chèque de 8€ (frais de port offert)





GESTION DES PERSONNELS : L'ÉQUITÉ ET LA TRANSPARENCE MISES À MAL

La loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 était censée permettre « une gestion plus simple et plus souple des ressources humaines », avec l'objectif de « fluidifier le dialogue social ». La réalité montre surtout une volonté de mettre les organisations syndicales sur la touche, au détriment du fonctionnement du service et des agent.es, réduisant par-là même les droits des personnels.

Depuis le 1er janvier 2020, les CAPD ne sont plus compétentes en matière de mobilité. Alors que le ministère a imposé de nouvelles règles et de nouvelles applications informatiques, les délégués et déléguées du personnel ont été écartés : l'administration a été privée de leur expertise, les enseignants et enseignantes ont été privé-es du contrôle de l'équité et de la transparence. Concrètement, aucune information collective relative au mouvement inter et intra-départemental n'est donnée aux personnels comme à leurs représentants et représentantes. Cette volonté du gouvernement d'un traitement individualisé des personnels ne garantit plus l'intérêt collectif ni l'application de règles communes pour toutes et tous. C'est un recul préjudiciable pour toute la profession. Nous devons collectivement assurer la transparence et l'équité en partageant les résultats du mouvement et ainsi permettre au SNUipp-FSU et aux personnels de vérifier les informations.

Ne pas laisser l'administration imposer l'arbitraire

Au 1er janvier 2021, ces mêmes règles s'appliqueront à l'avancement (passage accéléré aux échelons 6 et 8 de la classe normale, échelon spécial de la classe exceptionnelle) et aux changements de grade (passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle).

Enfin, en janvier 2022, la dernière étape de cette loi de Transformation de la Fonction Publique est l'installation d'une nouvelle instance - le Comité Social d'Administration (CSA) - issue de la fusion des actuels Comités Techniques (où se discute les moyens) et des Comités Hygiène Santé Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Pourtant, les CHSCT continuent de démontrer toute leur utilité - particulièrement durant la crise sanitaire - tant en termes de prévention des risques professionnels que pour traiter des situations exposant la santé ou la sécurité des agent.es.

Si leur rôle est violemment attaqué, les élus et élues du SNUipp-FSU restent déterminé-es à faire valoir leur expertise et leur connaissance du terrain, à exiger le rétablissement d'un dialogue dans l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels. La transparence et l'équité sont deux principes intangibles qui guident le SNUipp-FSU dans la défense des personnels.

Gilles JEAN, Sylvie CURTI

Rupture conventionnelle dans la fonction publique : enfin les modalités d'application !

La déclinaison de la rupture conventionnelle est longtemps restée inconnue pour les enseignants du 1er degré. Le ministère vient enfin d'en confirmer les modalités à la DSDEN. Le SNUipp-FSU 06 a été saisi par de nombreux collègues à ce sujet.

Ils et elles seront donc accompagnés par des élu-es SNUipp-FSU 06 lors de leur rendez-vous avec l'IEN et la DIPE fin août.

La rupture conventionnelle consiste en un accord mutuel par lequel un agent public et son administration conviennent des conditions de cessation définitive de fonctions. Elle est ouverte aux fonctionnaires titulaires et aux contractuels et contractuelles en CDI. Elle ne peut pas être imposée par l'une ou l'autre des deux parties. L'agent ou l'agente perçoit une indemnité de rupture. Il/elle a également droit aux allocations de chômage, s'il/elle en remplit les conditions d'attribution.

Toutes les précisions sur 06.snuipp.fr

Sylvie CURTI

MOBILITÉ INTER-DÉPARTEMENTALE : SE FAIRE ACCOMPAGNER PAR LE SNUIPP-FSU

Demandes de changement de département : informations, conseils, stratégie à adopter... le SNUipp-FSU 06 a été présent tout au long des opérations, dès novembre 2019, pour accompagner au mieux les candidats et candidates à la mobilité, faire rectifier des barèmes, aider à la constitution des dossiers. Puis, au moment des demandes d'INEAT/EXEAT, le SNUipp-FSU 06 est intervenu sans relâche auprès du DASEN, et ce jusqu'à la mi-juillet, pour tenter d'obtenir des sorties du 06 et favoriser les entrées.

Un suivi de longue haleine qui, malgré la « loi de transformation de la fonction publique » qui écarte les syndicats du suivi des opérations de mobilité, a permis de débloquent des situations même si les EXEAT du 06 ont été très limités par le DASEN.

Prochaines échéances : novembre 2020 pour les permutations informatisées. Ne pas hésiter à solliciter le SNUipp-FSU 06 pour toute question !

Sylvie CURTI



[Lire les témoignages](#)

[Je témoigne](#)

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ET PROMOTIONS : TOUT SAVOIR

Des professeurs et professeures des écoles (PE) aux 6ème, 8ème et 9ème échelons vont recevoir une information de la part de l'administration leur indiquant qu'ils et elles seront concerné-es par un rendez-vous de carrière durant l'année 2020-2021.

Un rendez-vous de carrière, kesako ?

Le rendez-vous de carrière prend la forme d'une visite en classe suivie d'un entretien avec l'IEN qui complètera une grille d'évaluation, rédigera un compte-rendu et proposera un avis.

L'avis définitif pouvant varier de « à consolider » à « excellent » sera arrêté définitivement par le DASEN et permettra à 30 % des collègues de voir leur accès au 7ème et/ou au 9ème échelon accéléré d'une année.

La durée de carrière pour atteindre le 11ème échelon de la classe normale variera ainsi de 24 à 26 ans.

Le rendez-vous de carrière au 9ème échelon donnera lieu à un avis de la DASEN qui entrera dans le barème pour le passage à la hors classe.



Quand et combien de rendez-vous de carrière ?

Trois rendez-vous de carrière sont programmés tout au long de la carrière :

- dans la seconde année du 6ème échelon ;
- entre 18 mois et 30 mois depuis l'accès au 8ème échelon ;
- dans la seconde année du 9ème échelon pour l'accès à la hors classe.

La liste des PE « inspectables » est dressée en juin (risque de retard du fait de la COVID-19) et la visite de l'IEN est annoncée quinze jours à l'avance.

Un quatrième rendez-vous concerne les PE éligibles à la classe exceptionnelle mais cette fois sans visite en classe, seulement sur la base d'un avis émis par l'IEN au regard de l'ensemble de la carrière.

Qui est concerné par un rendez-vous de carrière en 2020-2021 ?

1) Classe normale : rendez-vous de carrière aux 6e et 8e échelon mais pas pour tous.

- les PE promus au 6ème échelon entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020.

- les PE promus au 8ème échelon entre le 1er mars 2019 et le 28 février 2020.

Le DASEN établit ensuite le tableau d'avancement pour les 30 % qui auront une accélération d'un an pour accéder à l'échelon 7 ou 9.

2) Pour un éventuel passage à la Hors-Classe : les PE promus au 9ème échelon entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020.

Document préalable

Il n'y a aucune obligation de remplir ce document, ou il peut n'être rempli que partiellement selon le souhait de « l'inspectable ». Lors de la visite, l'IEN ne devra pas reprocher à un-e PE de ne pas avoir rempli ce document et ne devra pas tenir compte de l'absence de ce document dans son évaluation.

Qu'en dit le SNUipp-FSU ?

Le SNUipp-FSU revendique une déconnexion complète de l'évaluation et du déroulement de carrière. Le principe de la cadence unique doit être une réalité pour tous y compris les enseignants et enseignantes !

Le SNUipp-FSU a insisté sur la nécessité de pouvoir établir un tableau d'avancement en fonction d'un barème fondé sur des éléments objectifs. La transparence et l'équité de traitement doivent être garanties.

Gilles JEAN

HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE 2020 : LES PROMOTIONS PROGRESSENT !

Un accès à la hors classe facilité par PPCR

En 2020, la dotation académique a offert 593 possibilités de promotion dont 295 sont revenues aux Alpes-Maritimes. Le taux d'accès des professeurs des écoles à la Hors Classe est cette année de 17% (au lieu de 15.10% en 2019).

Le SNUipp-FSU 06 a rappelé en CAPD les modifications et avancées suite aux propositions du SNUipp-FSU : augmentation du flux d'intégration, prise en compte de l'AGS totale (exercice en tant qu'instituteur et institutrice cumulé à celui en tant que PE) pour le premier discriminant, en cas d'égalité de barème.

Concernant le flux des promus, le taux, conformément aux accords PPCR, est désormais identique à celui du second degré. Cela correspond à environ 2000 promotions supplémentaires. C'est là un acquis considérable du SNUipp et de la FSU ! La situation des retraitables est également prise en compte. Le PPCR signé par la FSU (rappelons aussi que le barème a été négocié à part et non au moment de la signature du PPCR) a donc des impacts directs et concrets même si des choses sont encore à gagner, notamment quant à la possibilité de révision des avis.

Campagne 2020 de la classe exceptionnelle

La CAPD de promotion à la classe exceptionnelle s'est tenue le vendredi 3 juillet. Le SNUipp-FSU était le seul syndicat présent et a fait part de plusieurs observations et/ou demandes

La dotation départementale de 95 promotions attribue 74 possibilités pour 101 éligibles pour le vivier 1, dit à « entrée fonctionnelle » (8 années d'exercice en direction, formation et/ou EP). Le barème de la dernière promue n'est que de 58 (avis satisfaisant + 4e échelon HC). Le vivier 2 (ancienneté dans les derniers échelons de la HC) a permis la promotion de 16 personnes, alors qu'il y avait 21 possibilités. De même, toutes les promotions n'ont pas été épuisées pour l'échelon spécial puisque 14 PE ont été promu-es alors qu'il y avait 30 possibilités.

Le SNUipp-FSU a informé individuellement l'ensemble des candidats et candidates.

Le SNUipp-FSU n'est pas favorable au principe d'une Classe Exceptionnelle qui exclut la grande majorité des PE. Ce nouveau grade renforce les inégalités entre les hommes et les femmes. Ces dernières représentent aujourd'hui près de 82% des enseignant-es, mais moins de 64% des promouvables.

Mais cette position en faveur d'un avancement commun à l'ensemble de la profession n'empêche pas les élus et élues du personnel de suivre les demandes individuelles et de s'assurer que la transparence et l'égalité de traitement soient respectées.

Gilles JEAN

Etudiants, stagiaires, débuts de carrière : le SNUipp-FSU présent à vos côtés !

A l'instar de l'année écoulée, vous pourrez compter en 2020/2021 sur les militant-es du SNUipp-FSU 06 pour vous accompagner, vous renseigner, vous défendre... L'année passée aura été bouleversée par la crise sanitaire qui a perturbé la vie des écoles mais aussi soulevé des problématiques particulières pour la formation initiale.

Que ce soit sur la réforme de la formation initiale (voir ci-contre) que le syndicat continue de dénoncer, sur l'insuffisance des places aux concours ou sur les questions posées par la titularisation des stagiaires, le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère avec les autres syndicats de l'enseignement de la FSU. Localement, des démarches ont été entamées auprès du DASEN, du Recteur ou de l'INSPE pour exiger des aménagements et des garanties quant à l'évaluation et à la titularisation des PFSE en cette fin d'année si particulière.

Le SNUipp-FSU 06 a également conseillé les stagiaires non validés pour préparer avec eux leur entretien avec le jury, et a accompagné l'ensemble de la promotion 2020 pour leur premier mouvement et les informer sur leurs formations, leurs droits.

Dès l'annonce des affectations des futurs PFSE à la mi juillet, l'équipe Néo 06 s'est mobilisée pour renseigner les stagiaires sur leur école et les mettre en relation avec un-e référent-e de l'école.

Il n'a pas été possible de maintenir le stage annuel "débuts de carrière" du fait du confinement, mais l'équipe Néo 06 reste déterminée à l'organiser cette année!

Matériel, informations et pages Facebook spécifiques, réunions et stages spéciaux, permanences hebdomadaires à l'INSPE... les Néo pourront encore compter sur le SNUipp-FSU dès la rentrée et tout au long de l'année sans temps mort!

Pour conclure, un au revoir et un grand merci à Kévin qui a été en charge avec d'autres du secteur "débuts de carrière" au SNUipp-FSU 06 et qui quitte le département... mais pas les luttes menées par le SNUipp et la FSU !

VERS UNE NOUVELLE FORMATION INITIALE

Malgré la crise sanitaire, Jean-Michel Blanquer a poursuivi, voire accéléré la réforme de la formation des professeurs et professeures des écoles (PE).

Formation centrée sur les « fondamentaux » : une vision étriquée de la professionnalité enseignante

Les évaluations internationales le montrent : la France creuse les inégalités scolaires liées à l'origine sociale des élèves alors que la plupart des pays de l'OCDE réussissent à les réduire. Pour ce faire, l'école doit être un lieu d'ouverture sur le monde et permettre aux élèves les plus éloigné-es de la culture scolaire de donner du sens aux apprentissages. Or resserrer sur les « savoirs fondamentaux » ne le permet pas car cette orientation n'appréhende pas l'élève dans sa globalité.

La formation initiale doit, au contraire, permettre aux futur-es PE de pouvoir enseigner toutes les disciplines de l'école primaire. Elle doit également permettre à chacun et chacune de devenir enseignant-e. Pour cela, elle doit croiser la recherche, avoir un contenu riche couvrant tous les pans du métier et des stages progressifs permettant d'articuler théorie et pratique. Enseigner ne peut être assimilé à une mise en œuvre de bonnes pratiques prescrites par le ministère et s'appliquant à toutes et tous de façon uniforme. Enseigner, c'est concevoir et non pas exécuter.

Recul de la place du concours : un accès au métier rendu plus difficile

Cette année sera la dernière où les concours se dérouleront en fin de M1. A compter de 2022, il faudra financer une année d'étude supplémentaire pour accéder au concours. Combien d'étudiants et d'étudiantes auront les moyens de financer cinq années d'études sans garantie d'être recruté-e ? Une réelle politique de démocratisation de l'enseignement supérieur doit être déployée, en généralisant l'attribution de bourses aux étudiants et étudiantes des classes populaires, leur permettant d'étudier sans précipiter leur entrée dans la vie active. Or, ce nouveau recrutement ne pourra pas permettre de lutter contre le manque d'attractivité du métier. D'autre part, l'année de M2 est encore être alourdie : à la responsabilité de classe, la validation du master et du mémoire s'ajoute la préparation et la passation du concours.

Des étudiants et étudiantes sous contrat dans les classes

Le projet d'arrêté de master MEEF institue des « contrats d'alternance ». Des étudiants et étudiantes sous contrat seront en responsabilité de classe à raison d'un tiers-temps hebdomadaire, pendant douze

semaines, à partir du milieu de M1.

D'autre part, depuis la rentrée 2019, dans certaines académies, des étudiants et étudiantes entrant en L2, se voient proposer des contrats d'AED de 3 ans, pour une rémunération allant de 700€ en L2 à 980€ en M1. Une façon non déguisée et à coût réduit de pallier les difficultés de recrutement et de remplacement, mais qui, en réalité, va créer de la précarité et entraver leur formation. En effet, avec 8 h par semaine en classe au moins, réparties sur trois demi-journées, ce dispositif amputera les horaires universitaires. Quelle sera l'articulation entre ce travail et les emplois du temps universitaires ? Cela peut réduire les chances d'obtenir un diplôme universitaire pour ces jeunes et donc entraverait la nécessaire démocratisation de l'accès au



métier. De surcroît, on peut craindre que ces jeunes qui rateraient le concours fournissent alors un vivier de contractuels et contractuelles pour les rentrées suivantes.

Le SNUipp-FSU dénonce le recours à une main-d'œuvre bon marché, revendique des PE recruté-es et formé-es face aux élèves et porte, un projet ambitieux de formation initiale.

Un projet ambitieux de formation initiale porté par le SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU revendique des pré-recrutements dès la L1 et à tous les niveaux du cursus, un concours placé en fin de L3 suivi d'une formation initiale professionnelle de deux ans, rémunérée, sous statut de fonctionnaire stagiaire et validée par un master. Les stages doivent s'inscrire dans une logique de formation pleinement articulée à l'INSPE, inclure des temps de préparation et d'analyse de pratiques et permettre de découvrir tous les cycles. Une première année de titulaire à mi-temps en classe permettrait de construire des compléments didactiques et disciplinaires, pour s'exposer à l'analyse de pratique. Enfin, la formation initiale doit se poursuivre en T2.

Lucie GIL, Julie CORTAMBERT



LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (PSYEN) VEULENT RESTER DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Le rapport de la cour des comptes « les médecins et les personnels de santé scolaire » publié en avril 2020 a suscité de vives inquiétudes chez les psyEN.

En effet, il préconise la création d'un service de « santé et vie de l'élève » dans chaque DSDEN au risque de recentrer les missions des PsyEN sur le repérage et le suivi des troubles de l'apprentissage susceptibles d'entraver la scolarité des élèves, oubliant la prévention, le travail en RASED et le travail avec les équipes enseignantes...

Le rapport épingle également les PsyEN-EDA (dans le premier degré) sur leur temps de travail (24 heures sur 37 semaines) et ignore le temps nécessaire et réglementaire imparti au secrétariat administratif et à la tenue des dossiers.

Avec la volonté de décentraliser, le gouvernement envisage de confier le pilotage de la médecine scolaire

aux départements. Les quatre catégories professionnelles citées dans le rapport : assistants sociaux, infirmiers, médecins et psychologues de l'Éducation nationale craignent de basculer également dans une gestion départementale.

L'Éducation Nationale a déjà expérimenté des contrats de partenariats avec la santé publique (ARS, CPAM...) et les psyEN-EDA s'interrogent sur l'impact d'une telle généralisation sur leurs missions.

S'opposant à cette vision tronquée du métier, au sein de la FSU, le SNUipp, SNES, SNICS (infirmières scolaires), SNUASFP (assistantes sociales), s'opposent à la mise en place de ce service de santé scolaire et au transfert des personnels aux départements !

*Christine BELLETEIX,
Christa CANQUOÛET*

L'ÉCOLE A PLUS QUE JAMAIS BESOIN DES RASED !

Le retour à l'école des élèves suite à la crise sanitaire et la rentrée à venir mettent en évidence la nécessité de pouvoir compter sur des moyens accrus pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par la crise que traverse l'école. Des moyens indispensables aussi pour accompagner les familles et les équipes éducatives. Mais « comment faire face ? », alors que près de 80 postes de RASED sont encore supprimés pour la rentrée prochaine. C'est la question que posent le SNUipp-FSU et les dix organisations réunies dans le Collectif National Rased dans leur communiqué de presse du 14 mai dernier. Le collectif dénonce « la poursuite du démantèlement du dispositif d'aide aux élèves engagé il y a une dizaine d'années, et demande un investissement significatif de l'État dans ce qui reste un moyen d'aide irremplaçable, au plus près du terrain et des besoins de la communauté éducative. »



2020 une journée nationale des RASED, déployée sur tout le territoire.

Le SNUipp-FSU en appelle à une mobilisation massive pour que les enseignants et enseignantes des écoles, les familles et les élèves retrouvent la possibilité réelle de faire appel à ce dispositif d'aide dans le quotidien de la classe et des écoles pour prendre en charge ou prévenir la difficulté scolaire.

Aurélia DAQUI

Appel à la mobilisation

Communiqué de presse, lettre ouverte au ministre, demande d'audience, publication d'un « 4 pages », le SNUipp-FSU au sein du collectif n'a eu de cesse tout au long de l'année d'alerter et de mobiliser la profession sur l'importance de ce dispositif que les ministères successifs ont remis en cause. Mais ces interpellations restent pour l'instant lettre morte. Le collectif national RASED ne désarme pas et envisage pour la rentrée



**PERMETTRE
A TOUS
LES ÉLÈVES
DE RÉUSSIR,
SANS
EXCEPTION.**

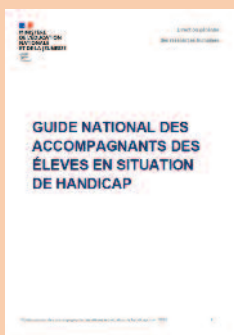
**C'EST BEAUCOUP
DEMANDER ?**





Guide national AESH

Un guide national à destination des AESH est publié par la Direction Générale des Ressources Humaines du ministère de l'Éducation Nationale. Il condense en 49 pages toutes les questions relatives à l'emploi, la rémunération, le contrat, les droits...



Sa rédaction a fait l'objet de 4 groupes de travail au ministère au cours desquels le SNUipp-FSU a fait avancer son contenu, notamment sur l'information en termes de droits relatifs à l'ensemble des agents contractuels de la Fonction publique.

A télécharger sur 06.snuipp.fr (rubrique « personnels contractuels »)

Le SNUipp FSU 06 vous accompagne dans votre départ à la retraite

Vous souhaitez prendre votre retraite au 31 août 2021 ?

Soyez vigilant-e à la circulaire retraite qui devrait paraître à la rentrée.

En tout état de cause les demandes de retraite devront être déposées avant le 31 décembre 2020 par la voie hiérarchique.

LES AESH TOUJOURS EN ATTENTE D'UN STATUT

Les espoirs placés dans l'installation, en février, d'un comité consultatif national des AESH, censé avancer sur l'amélioration des conditions de travail des accompagnant-es des élèves en situation de handicap auront vite été déçus. Un guide national à l'attention des AESH a bien été finalisé (voir ci-contre), la mission d'AESH référent a certes été cadrée, mais les travaux portant sur le temps de travail et les rémunérations ont vite été arrêtés faute d'engagements et d'arbitrages du ministère visant à améliorer rapidement l'emploi des AESH. Parler des salaires est une chose, s'engager sur le budget nécessaire pour mettre fin à la précarité en est une autre.

Une nécessaire mission de service public

Pourtant plus de 100 000 AESH interviennent dans les écoles et les établissements et assurent une mission de service public absolu-

ment nécessaire auprès des élèves en situation de handicap. Ils et elles constituent une part non négligeable d'agents et d'agentes sous contrat pour lesquels l'État doit rapidement engager une reconnaissance statutaire.

Aujourd'hui leur présence est indispensable au bon fonctionnement de l'École. Il est plus que jamais nécessaire de gagner un statut et un véritable métier pour les

AESH, comme le portent le SNUipp-FSU et la FSU. L'intersyndicale nationale a rapidement réagi au mépris du ministère. En l'absence d'amélioration de la situation des AESH à la rentrée 2020, elle se retrouvera dès septembre pour envisager de façon unitaire les suites à donner à l'action. Les AESH méritent un autre traitement !

Aurélia DAQUII



RETRAITES, LE JOUR D'APRÈS ?

L'exécutif a renoncé à remettre le sujet de la réforme des retraites à la table des négociations à l'été. Le Premier ministre, Jean Castex, a toutefois réaffirmé qu'elle serait "maintenue".



Un maintien partiel de la réforme ?

Son avenir reste toujours en suspens. A l'issue d'une réunion avec les partenaires sociaux le vendredi 17 juillet, le gouvernement a décidé de décaler le calendrier de la réforme des retraites. Pour rappel, cette dernière avait été suspendue, après avoir été adoptée en première lecture à l'Assemblée, en raison de l'épidémie de coronavirus. Dans cette perspective, le Premier ministre a promis une reprise de la concertation "dans les mois à venir". « La réforme serait reprise, mais en partie seulement. » dit-on dans l'entourage du gouvernement mais pour faire quoi ? Des proposi-

tions d'amendements, issus de la gauche de l'hémicycle, ont fait bouger quelques lignes sur les minima de pension notamment pour les exploitants agricoles, la clause dite du grand père est évoquée mais la revalorisation des enseignants est repoussée...

Retraites par points : Pour le SNUipp et la FSU, c'est toujours non !



Emmanuel Macron a confirmé son intention, malgré la période, de poursuivre sa contre-réforme des retraites à peine remaniée puisqu'il s'agirait de jouer sur les durées d'assurance plutôt que sur « l'âge pivot », ajustement cosmétique qui ne règle aucune des questions posées par ce projet. Il n'aura donc même pas fallu attendre la fin de l'épidémie pour voir relancée cette réforme injuste pourtant rejetée par un mouvement social inédit par sa durée et ses formes d'organisation. La FSU, qui a appelé

aux mobilisations au cours de l'hiver 2019-2020, ne l'accepte pas.



Le projet rend en effet incertain le montant des pensions, qui ne dépend plus que de la variation de la valeur d'un point. À rebours de ces orientations, le besoin de sécurisations collectives n'a jamais été aussi grand qu'après la crise sanitaire.

La FSU demande l'abandon définitif de cette réforme, l'ouverture de discussions pour améliorer le système solidaire par répartition actuel, l'augmentation immédiate des minima de pensions au niveau du SMIC.

Denis OLIVIER, Julien AMARGER, Nathalie FREU-PODEVIN



RENDEZ-VOUS SALARIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE : LES MASQUES SONT DÉJÀ TOMBÉS, LE GOUVERNEMENT POURSUIT SA POLITIQUE DU GIVRE.

Le rendez-vous salarial s'est tenu ce vendredi 24 juillet. La FSU y a porté ses revendications en matière de mesures générales pour l'ensemble des agents et agentes, titulaires et contractuelles, articulant le dégel et la revalorisation du point d'indice, des mesures de carrières revalorisant les grilles et améliorant leurs déroulements, d'autres mesures plus ponctuelles (meilleure prise en charge des frais de mission, protection sociale complémentaire, etc.) et

l'abrogation de la journée de carence. La FSU considère que de telles mesures participeraient d'une juste reconnaissance pour les agents et agentes du service public dont le travail et l'engagement quotidiens sont essentiels à notre pays, on l'a particulièrement vu pour affronter la crise sanitaire. Et ce serait aussi un nécessaire investissement dans l'avenir. Particulièrement en période de difficultés économiques, investir dans les services publics en commençant par revaloriser les carrières et rémunérations de ses agents et agentes est une dimension nécessaire de la solution de sortie de crise.

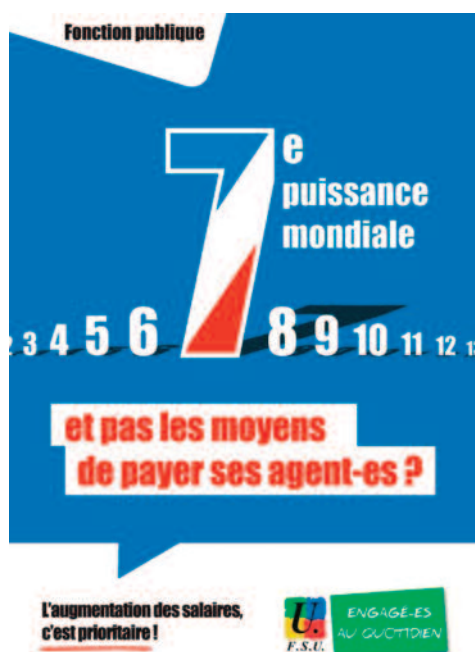


fait que cette mesure n'était pas étendue à tous les personnels : les nouveaux recrutés en sont toujours exclus !

La Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques refuse tout dégel de la valeur du point d'indice et n'a présenté aucun plan d'ensemble de revalorisation, se contentant de lister les quelques mesures sectorielles et ponctuelles pour beaucoup déjà engagées ou décidées, en particulier pour les personnels hospitaliers dans le cadre du « Ségur ». Elle s'est bornée à énoncer quelques intentions générales, en particulier en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sans pour autant ni les chiffrer, ni les concrétiser. Le seul élément nouveau obtenu par les organisations syndicales aujourd'hui est la pérennisation et un mécanisme de revalorisation de l'indemnité de compensation de l'augmentation de la CSG, revendication qu'elles portaient dès la création de cette indemnité. Toutefois, la FSU a critiqué le

La FSU ne se satisfait pas de ces réponses parcellaires, insuffisantes et néfastes pour les agents et agentes comme pour l'ensemble de la société.

Les Lilas, le 24 juillet 2020



PLUS JAMAIS ÇA ! POUR UN PLAN DE SORTIE DE CRISE

Dans un document détaillé de 24 pages rendu public fin mai 2020, 20 organisations associatives et syndicales dont la FSU défendent 34 mesures pour répondre de concert aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques auxquels font face nos sociétés.

Depuis janvier, ces différentes organisations ont multiplié les rencontres et collaborations, convaincues qu'il n'est pas de réponse à l'urgence écologique sans une réelle justice sociale. Ce collectif qui a lancé le 27 mars une pétition appelée *Plus jamais ça*, n'a eu de cesse de souligner l'impérieuse nécessité d'une rupture avec les politiques menées jusqu'à présent, nécessité dramatiquement rappelée par la crise actuelle. Poursuivant cette démarche, ce collectif publie, une série de mesures concrètes pour répondre à la crise sanitaire et la crise économique qui suit, tout en posant les jalons d'un nouveau projet de société.

Décliné en 34 mesures, le plan précise « faire la démonstration qu'il y a des alternatives au capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire, et que ces alternatives sont crédibles, désirables et

réalisables, à condition que les moyens politiques soient mis au service des objectifs de transformation sociale et de préservation de l'environnement. »

Les deux premières parties de ce plan s'attachent à formuler des propositions pour répondre de façon urgente et efficace à la double crise sanitaire et sociale. La troisième partie de ce plan indique les mesures pour une refondation de la fiscalité et du système financier au service d'une juste répartition des richesses et d'une véritable transition écologique. La dernière partie du document présente à la fois les moyens à mettre en oeuvre pour une reconversion sociale et écologique de la production agricole, industrielle et des services ; tout en dressant un plan ambitieux de relocalisation des activités accompagné de mesures fortes de solidarité internationale.

Ce plan est donc global – à l'image des crises actuelles – mais les mesures proposées se veulent concrètes et spécifiques. Car, pour le collectif, l'action est urgente et des décisions s'imposent dès aujourd'hui, en s'appuyant sur les luttes col-

lectives et le développement de pratiques alternatives. Seules ces décisions définiront le visage du Jour d'Après et permettront d'affirmer réellement : « Plus jamais ça ! ».



Les organisations signataires : Action Aid, Alternatiba, ANV-COP 21, Attac, CGT, Confédération paysanne, Convergence nationale des services publics, Droit Au Logement, Fondation Copernic, FSU, Greenpeace France, Notre Affaire à Tous, Les Amis de la Terre, Oxfam, Re-claim Finance, Solidaires, UNEF, UNL, Youth for Climate France, 350.org

« Plus jamais ça » à télécharger sur fsu.fr

MOUVEMENT 2020 : « PREMIER DU GENRE » ... MAIS LE SNUIPP-FSU PLUS QUE JAMAIS À VOS CÔTÉS !

"Premier du genre" car en raison de la Loi de Transformation de la Fonction Publique votée en août 2019, qui signe la volonté du gouvernement d'affaiblir les droits des agents dans la Fonction Publique et de s'attaquer à la représentativité des organisations syndicales, aucun groupe de travail ni CAPD relatifs au mouvement intra-départemental ne se sont tenus. Le mouvement 2020 s'est donc opéré sans aucun contrôle, ni vérification globale par les syndicats, des opérations, des barèmes ou des résultats, laissant la main libre aux DASEN et aux possibles dérives.

Opacité et iniquité

Le manque de transparence et le risque d'iniquité sont réels, l'opacité est jetée sur les opérations du mouvement.

Les élu-es du SNUipp-FSU ont été malgré tout présentes à tous les niveaux possibles pour renseigner, conseiller, défendre les collègues et n'ont pas hésité à dénoncer toute dérive.

"Premier du genre" puisque seul le barème individuel était connu. Impossible de vérifier si le barème nécessaire pour tel ou tel poste était avéré, si les opérations se sont menées sans « entrave » ou erreur ... puisque le projet global d'affectation listant l'ensemble des barèmes n'a plus été transmis au SNUipp-FSU. Il a fallu "croire sur parole" l'administration... Un manque de transparence inédit et total qui montre, s'il en était besoin, le peu d'importance accordé par ce ministère, à l'équité de traitement mais son attachement à une gestion "verticale" et "déshumanisée" et "à la contestation minimaliste."



Cette politique poursuit plusieurs objectifs : marginaliser le rôle des organisations syndicales et des élu-es du personnel, individualiser l'information des personnels, empêcher la vision d'ensemble des opérations administratives et du coup perdre de vue la nécessaire égalité de traitement, la justice, rendre les collègues faussement responsables de leur "parcours professionnels", permettre l'opacité et les passe-droits (sous couvert de méritocratie) en multipliant notamment les postes à profils.

"Premier du genre" enfin du fait de la situation sanitaire exceptionnelle et bouleversante, impliquant des initiatives et des fonctionnements inédits. Une fois encore, participantes et participants au mouvement ont été accompagnés au mieux par les militants et militantes du SNUipp-FSU : informations en direct sur notre site ou la plate-forme en ligne e-mouvement06, calculateur, barème, conseils et accompagnement individualisés, réunions spéciales en visio-conférence et réponses rapides aux très nombreux mails ou messages sur les réseaux sociaux.

Accompagnement et instruction des recours

Malgré les directives sans équivoque du ministère, les délégués du personnel du SNUipp-FSU 06 massivement élu-es par la profession, ont néanmoins suivi toutes les opérations de très près, fort-es de leur expertise et connaissance du terrain, et ont interpellé pendant toute la période et au quotidien le DASEN, amenant des évolutions et permettant la prise en compte de situations diverses (barèmes, postes, situations individuelles, dossiers médicaux ...).

Suite aux résultats du mouvement le 15 juin, plusieurs recours ont été déposés. Le SNUipp-FSU a été reçu dans ce cadre pendant plus de deux heures et est intervenu avec détermination sur tous les dossiers qui lui étaient confiés pour vérifier les barèmes, porter des demandes de révision d'affectation forcée dont plusieurs ont pu aboutir.

Le SNUipp-FSU a également suivi de très près le mouvement des TRS puis les affectations provisoires en conseillant, en relayant les situations au DASEN via les doubles fournis par les collègues. Le 13 juillet, lors des nominations, le SNUipp-FSU était encore présent pour renseigner et mettre en relation les collègues nommés avec des contacts dans les écoles.

Abroger la loi

Prochaine étape, fin août pour les affectations des PE restés sans poste en juillet et les demandes de révision que le SNUipp-FSU suivra encore de près.

Même si cela est en deçà de ce que nous pouvions faire les années passées, et malgré le nouveau cadre réglementaire, fort de son expertise, le SNUipp-FSU a fortement œuvré et continuera d'œuvrer pour contraindre l'administration au maximum de transparence sur les décisions prises lors des opérations de mobilité qui sont, chaque année, des moments importants pour les collègues et les écoles.

Et il fera donc tout pour défendre un traitement équitable des collègues, au besoin en les conseillant sur les nouvelles voies de recours.

Cependant, un véritable paritarisme doit être restauré, le rôle des élu-es du personnel doit être rétabli notamment par l'accès aux documents collectifs permettant de remplir leurs missions d'élu-es de vérification et de défense des personnels.

Le SNUipp et la FSU continuent d'exiger l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.

Sylvie CURTI

ÊTRE
RECONNU-ES
COMME
LES PROS
DE L'ÉCOLE.

C'EST BEAUCOUP
DEMANDER ?



SE SYNDIQUER EST IMPORTANT MAIS POURQUOI CHOISIR LE SNUIPP-FSU ?

Notre syndicat permet à chacun et chacune de trouver un espace pour construire collectivement l'école de demain. Premier syndicat représentatif des professeurs et professeures des écoles, fort de plus de 53000 adhérents et adhérentes, le SNUipp-FSU porte un projet novateur pour l'École, ses élèves et ses personnels. Le travail enseignant doit être mieux reconnu et les droits développés.

Rejoindre le SNUipp-FSU, c'est participer à la défense de notre métier et de nos conditions de travail. Adhérer, c'est aussi s'engager pour, collectivement, penser et transformer le métier.

C'est en aidant les enseignants et enseignantes à être mieux armés professionnellement que l'on aidera tous les élèves à mieux réussir. Il faut des temps et des espaces de réflexion collective et c'est ce que nous proposons à travers les stages ou les réunions d'informations syndicales que nous organisons.

Nous pensons que le renforcement de notre professionnalité doit s'appuyer sur une formation adossée à la recherche. Aussi le SNUipp-FSU organise chaque année son Université d'Automne mais également des stages tout au long de l'année en invitant des chercheurs et des chercheuses dont les travaux alimentent la réflexion pédagogique des enseignant.es et des équipes.

Nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la

classe ou à l'école. Nous ne pouvons rester indifférents à l'aggravation des inégalités (emploi, santé, culture) mais aussi au développement de la précarité, des discriminations qui touchent les familles de nos élèves. Le SNUipp-FSU est engagé auprès d'associations partenaires pour lutter contre toutes les formes de discriminations.

Un accompagnement particulier pour les Néo

Dès vos premiers pas dans le métier, les militant.es du SNUipp-FSU vous accompagneront. Ils/elles seront présent.es à vos côtés lors de leurs permanences à l'INSPE et des visites d'écoles. Le SNUipp-FSU met également à votre disposition sur le site neo.snuipp.fr, des ressources pour votre classe pour bien démarrer l'année, ainsi qu'une mine de renseignements sur le métier, la carrière et l'école en général. Pour ne rien manquer de l'actualité, inscrivez-vous vite à notre lettre de diffusion destinée aux débuts de carrière, en nous contactant (snuipp06@snuipp.fr).

Pour vous guider au mieux, le SNUipp-FSU vous offre également des outils spécifiques : un calendrier, un guide Néo et tout au long de l'année des publications contenant chacune de précieuses informations. N'hésitez pas à venir à notre rencontre et nous les demander lors des journées d'accueil et des permanences tenues dans votre INSPE.

Gilles JEAN, Romain SANCHEZ

POUR DÉFENDRE ET PROMOUVOIR COLLECTIVEMENT NOS MÉTIERS, L'ÉCOLE PUBLIQUE ET NOS DROITS : L'APPEL DU SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL À SOUTENIR LE SNUIPP-FSU 06

Se syndiquer pour être plus fort ensemble. Vous avez besoin de nous ? Nous avons aussi besoin de votre soutien.

Le SNUipp-FSU renseigne l'ensemble des collègues, PE et AESH, syndiqué-es ou non et cela dans les meilleurs délais (avec une priorité accordée à nos adhérent-es). C'est un principe intangible.

Sachez néanmoins que le temps de décharge et les moyens matériels mis à notre disposition pour fonctionner, vous répondre, sont liés au nombre de nos syndiqué-es et à leur cotisation. Le syndicat ne perçoit aucune subvention.

Vous trouvez notre syndicat utile ? Il vous a déjà renseigné, soutenu, a défendu votre école ou votre situation ? Vous appréciez les valeurs qu'il porte, ses informations régulières et ses interventions ? Nous avons besoin de votre soutien pour avancer collectivement.

Pour être plus fort ensemble, porter nos revendications, nos valeurs et nos mandats construits collectivement, rejoignez le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire dans le 1er degré public en France et dans le département !

Et n'hésitez pas à venir nous rencontrer dans nos locaux (34 av du docteur Ménard, 06000 Nice)

Gilles JEAN, secrétaire départemental



**ÊTRE
CONSIDÉRÉ-E,
ÇA COMMENCE
PAR ÊTRE
MIEUX PAYÉ-E.**

**C'EST BEAUCOUP
DEMANDER ?**

VOUS SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU ?



➤ adherer.snuipp.fr

66% de la cotisation sont remboursés
sous forme de crédit d'impôt.

SE SYNDIQUER, C'EST
UTILE



SNUipp-FSU 06
34 avenue
du Docteur Ménard
06000 Nice

Tel : **04 92 00 02 00**

mail : **snu06@snuipp.fr**

Le siège du SNUipp-
FSU 06
est ouvert du lundi
au vendredi

de 8 h 30 à 11 h 45
et de 14 h à 17 h 30

Quatre lignes téléphoniques vous permettent de joindre un-e responsable du syndicat.

Il n'est pas rare à certains moments de l'année ou de la journée que toutes nos lignes soient occupées.

Si votre problème n'est pas urgent, s'il nécessite une recherche, écrivez-nous.

Nous nous efforcerons de vous répondre dans les meilleurs délais.

le site départemental

06.snuipp.fr

le site national

www.snuipp.fr

Directeur de la publication :
Gilles JEAN

Comité de rédaction :

Julien AMARGER, Franck BROCK, Sylvie CURTI, Julie CORTAMBERT, Aurélie DAQUI, Nathalie FREU-PODEVIN, Lucie GIL, Julie LANTRUA, Ségolène OCCELLI, Denis OLIVIER, Sandrine ROUSSET, Romain SANCHEZ.

Iconographies :

Brizemur, Lionel EDOUARD,
Sandrine ROUSSET

CPPAP n°0520 S 07312

ISSN 2552-061X

Imprimé par SEVAC

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU, section des A.M. Conformément à la loi du 08/01/78, le droit d'accès, de suppression ou de rectification des informations vous concernant peut s'exercer en écrivant au SNUipp-FSU 06.

Trois encarts sont joints à ce bulletin :

Bulletin d'adhésion

Evaluations : ne rien se laisser imposer

Des moyens pour réussir



SOMMAIRE

Actualités		L'école, le métier		La Carrière	
Edito	Page 1	CPC	Page 4	Gestion des personnels	Page 8
Des moyens pour réussir	Page 2	Individualisation	Page 5	Mobilité départementale	Page 8
GS à 24	Page 2	Programmes EDD	Page 5	Rupture conventionnelle	Page 8
Carte scolaire 06	Page 2	Education prioritaire	Page 6	RDV carrières	Page 9
Rentrée	Page 3	L'école hors l'école	Page 6	Hors classe	Page 9
Continuité pédagogique	Page 3	Direction : urgence	Page 7	Classe exceptionnelle	Page 9
Circulaire de rentrée	Page 3	Travail direction	Page 7	Retraites, jour d'après ?	Page 12
Protocole sanitaire	Page 3	Formation initiale	Page 10	Mouvement	Page 14
Plan français	Page 4	Néo 06	Page 10		
Numérique	Page 4	Psy EN	Page 11		
Evaluations nationales	Page 5	RASED	Page 11	Le Syndicat	
Négociations direction	Page 6	AESH & statut	Page 12	Salaires FP	Page 13
Guide national AESH	Page 12			Plus jamais ça	Page 13
				Syndicalisation	Page 15
				OURS/permanences	Page 16